



Quel est le montant d'abattement légal des neveux

Par **thibet**, le **02/02/2015** à **12:55**

Bonjour, nous sommes 6 neveux bénéficiaires d'une succession.
Deux de mes cousins (fratrie de deux) ont eu un abattement légal sur leur quote-part de 7967. Sur les 4 autres neveux de la même fratrie dont je fais parti, deux sont décédés. Du coup moi et ma soeur avons eu un abattement légal de 3983 soit 7967 divisé par deux.
Pourquoi n'avons nous pas bénéficié d'un abattement de 7967 chacun en qualité de neveux.
Merci

Par **domat**, le **02/02/2015** à **13:26**

bjr,
l'abattement est bien de 7967 € sur la part de chacun des neveux et nièces.
vous êtes bien neveux et nièces et non pas enfants des neveux et nièces ?
cdt

Par **thibet**, le **02/02/2015** à **13:36**

Merci beaucoup pour votre réponse, le notaire s'est bien trompé.
En ce qui concerne la part de mes deux frères décédés, celle-ci ira à leurs enfants. Donc aux enfants des neveux du défunt. Quel sera le montant de leur abattement légal à chacun. Merci

Par **thibet**, le **02/02/2015** à **14:31**

Connaissez-vous le montant de l'abattement pour les enfants des neveux beaucoup pour votre réponse.

Par **thibet**, le **02/02/2015** à **14:32**

Connaissez-vous le montant de l'abattement pour les enfants des neveux beaucoup pour

votre reponse.

Par **domat**, le **02/02/2015** à **15:32**

les enfants de vos frères décédés, ils héritent par représentation de leurs parents défunts donc on applique le même abattement et les mêmes droits de successions que les neveux.

Par **thibet**, le **03/02/2015** à **07:37**

Bjr. Petit bémol, la succession revenait au départ à mon oncle et mon père, frères de la défunte, tous deux décédés, du coup c'est les neveux qui en ont hérité, le notaire me dit qu'il doit prendre en compte l'abattement du départ, c'est à dire 15932 répartis sur les deux enfants de mon oncle, et 15932 de mon père répartis entre moi et ma soeur soit 3983 chacun et les 4 enfants de nos deux frères dcd soit 1992 chacun est-ce exact?. Merci